

<b>COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---

Séance du 10 AOUT 2015

## **ORDRE DU JOUR**

1. **ACCESSIBILITE DES ERP**
2. **FERMETURE DES SERVICES PUBLICS DE LECTOURE**
3. **LA POSTE : PROCURATIONS A ETABLIR**
4. **PROPOSITION DE SITE INTERNET**
5. **AGENDA DES TRAVAUX DE LA SALLE DE FETES**
6. **QUESTIONS DIVERSES**

**Nbres de Conseillers :**

**En exercice: 11**

**Présents : 09**

**Absents : 02**

**Date convocation : 04 AOUT 2015**

**Date affichage de la convocation : 04 AOUT 2015**

**Présents :** MMES DEPIS ANNE, DULAU SOPHIE

et MRS ROUX SERGE, RICAUT DENIS, ZAMBONINI VINCENT, AGOSTINI PASCAL ET GERMAIN PHILIPPE M. ARLAT JOEL ET COLOMBAN SERGE

**Excusés :** MANISSOL THIERRY ET RIZON SYLVIE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** DULAU SOPHIE

L'an deux mil quinze, le dix août à 21 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Mézard, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr ROUX Serge, le Maire

### **1 . ACCESSIBILITE DES ERP**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'à la date du 27/09/2015, les propriétaires ou gestionnaires d'ERP/IOP devront avoir transmis leur Agenda d'accessibilité programmée pour leur patrimoine à mettre en conformité avec la réglementation accessibilité.

M. le Maire précise qu'à cette date les propriétaires d'ERP/IOP devront soit :

- avoir transmis une attestation d'accessibilité (attestation sur l'honneur pour les 5ème catégorie, attestation réalisée par un professionnel pour les catégories 1 à 4) pour leur patrimoine "accessible";
- avoir déposé un Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP);

Sur cette base et au- delà du 27/09/2015, les propriétaires ou gestionnaires d'ERP/IOP n'étant pas inscrit dans cette démarche ne seront plus en conformité avec la loi.

## **2. FERMETURE DES SERVICES PUBLICS DE LECTOURE**

M. le Maire informe l'assemblée de la problématique suivante qui concerne la Perception de Lectoure :

M. Stéphane OGER, Directeur Départemental des Finances Publiques a annoncé le 19 mai 2015 à M. le Maire de LECTOURE, la fermeture de la Trésorerie de Lectoure à compter du 31 décembre 2015 et son rattachement à celle de Fleurance.

M. Stéphane Oger a fait état de la diminution des opérations comptables liées notamment à la fusion des hôpitaux de Lectoure de Fleurance et de la réduction progressive des effectifs, qui a abouti au maintien d'un seul agent sur le site. Une fermeture justifiée par des raisons économiques.

Les élus du Canton de Lectoure tentent de trouver une solution à cette problématique qui sera remise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

## **3. LA POSTE : PROCURATIONS A ETABLIR**

Suite à la réorganisation de la Poste de LECTOURE et de Fleurance il faut désormais identifier et lister les personnes qui pourront signer les recommandés pour la Mairie

Le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur les personnes à désigner.

Le résultat de cette réflexion sera étudié lors d'un prochain Conseil Municipal.

## **4. PROPOSITION DE SITE INTERNET**

La société ORDIMAGNAC a déposée en Mairie un document d'étude pour formaliser l'offre technique et commerciale du projet « Site internet de Saint-Mézard »

Cette proposition dresse un constat de la situation actuelle et formalise des propositions afin de promouvoir la commune de SAINT-MEZARD à travers un site internet officiel

Le Conseil Municipal demande qu'un rendez-vous soit fixé avec cette société afin d'étudier cette proposition et de connaître le montant de la prestation

## **5. AGENDA DES TRAVAUX DE LA SALLE DE FETES**

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux du carrelage de la salle des fêtes commenceront la semaine 38 c'est-à-dire à partir du 14 septembre 2015.

Un devis pour le carrelage des WC a été demandé à la EURL LAURENT BLANCHARD

Il faudra de même demander à cette société le chiffrage des plinthes assorties au carrelage pour la salle des fêtes.

Les travaux de réaménagement des WC handicapés par la pose d'un pack WC concerto 2 surélevé et la modification du lavabo s'effectueront avant que les travaux du carrelage mural soient effectués.

La pose des nouvelles menuiseries se fera une fois les autres travaux exécutés.

Cependant, il faut avant cette date, enlever le parquet existant et il propose de fixer cette journée citoyenne au samedi 05 septembre 2015.

## **6.QUESTIONS DIVERSES**

Aucun membre du Conseil Municipal ne souhaitant plus intervenir le Maire déclare la séance levée à 22 h 55

Vu par nous, Maire de la commune  
de SAINT MEZARD

Pour être affiché 10 AOUT 2015

A la porte de la Mairie

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

A SAINT MEZARD  
Le 10 AOUT 2015